

Smoke Sabre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS0084FR

CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	Smoke Sabre.
	Nom Commercial	Smokesabre-01-XXX, Smokesabre 100-XXX (XXX indique les variantes client).
	N° CAS	Mélange.
	N° EINECS	Mélange.
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
	UFI	Y2DP-N2AQ-V00Y-TSJY
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation Identifiée	Simulation de fumée.
	Utilisations Déconseillées	Rien de connu.
1.3	Représentant exclusif	
	Identification de la société	Shift-Consult Hubert Scherzinger, 79108 Freiburg, Allemagne
	Téléphone	+49 7665 91 21 74
	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	Detectortesters (No Climb Products Ltd), Edison House, 163 Dixons Hill Road, Welham Green, Hertfordshire. AL9 7JE. Royaume-Uni
	Téléphone	+44 (0) 1707 282760
	Fax	+44 (0) 1707 282777
	Email	SDS@detectortesters.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Entreprise (Royaume-Uni)	+44 (0) 1707 282760
	Tél. d'urgence – 24 heure(s).	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Aérosol 1; Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Pictogramme(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
		
		GHS02
	Mention(s) d'Avertissement	Danger.
	Mention(s) de Danger	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	Conseil(s) de Prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
2.3	Autres dangers	Aucun.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Classification CE Non. 1272/2008

Composants Dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Butane	50 - 100	106-97-8	203-448-7 01-2119474691-32	Flam. Gas 1A; H220, Press. Gas (Liq.); H280	GHS02, GHS04
Propane	10 - 25	74-98-6	200-827-9 01-2119486944-21	Flam. Gas 1A; H220, Press. Gas (Liq.); H280	GHS02, GHS04
Éthanol	0 - 5	64-17-5	200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225; Eye Irrit. 2 H319	GHS02, GHS07

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Limite de concentration spécifique		Facteur-M
Éthanol	64-17-5	Eye Irrit. 2	C>= 50.00 <= 100.00	

3.3 Autres informations

Ne contient pas de substances vPvB non classées ni de substances avec une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union.

Pour le texte intégral de déclarations de risques et de dangers, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	Laver la peau à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.
Ingestion	Voie d'exposition peu probable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Le produit est un aérosol. Il est peu probable de présenter des risques de déversement ou de fuite. En cas de rupture, le contenu déversé devrait être maîtrisé comme tout déversement de solvant.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Smoke Sabre

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Consulter Aussi les Section: 8, 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Pratiquer une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- Température de stockage Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
- Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.
- Matières incompatibles Non attribué.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Simulation de fumée.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Butane	106-97-8	600	1450	750	1810	LEP
Éthanol	64-17-5	500	1000	1000	1900	
		1000	1920	-	-	LEP

LEP: Limite d'exposition Professionnelle (WEL: UK HSE EH40)

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Pratiquer une ventilation adéquate.
- 8.2.2 Équipement personnel de protection**
- Protection des yeux/du visage  Si le contact avec les yeux est probable: Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).
- Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)  Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Gants: Caoutchouc nitrile, NBR.
- Protection respiratoire  Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Manipulation de quantités plus importantes: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.
- Dangers thermiques  Non applicable.

Smoke Sabre

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-44 °C
Point d'éclair	<0 °C
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Extrêmement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Intervalle de limites d'Explosivité: 1.5 – 15.0 Vol-%
Pression de vapeur	4.3 bar @ 20 °C
Masse volumique	0.58 g/cm ³ @ 20 °C
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	Non déterminé.
Solubilité(s)	Non miscible à l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas de manière spontanée.
Température de décomposition	Non déterminé.
Viscosité Cinématique	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Température d'inflammation	365 °C
Solvants organiques – Contenu	96.4%

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales. Pas de réaction dangereuse connue dans le cadre de l'utilisation prévue.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur et lumière solaire directe.
10.5 Matières incompatibles	Non attribué.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Rien de connu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritante.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	Non sensibilisant pour la peau.
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	Pas de preuves d'effets de reproduction.
L'allaitement	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non attribué.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non attribué.

Smoke Sabre

Danger par aspiration	Non classé.
11.2 Autres informations	Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

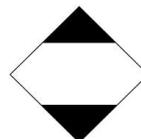
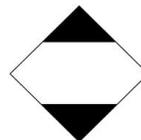
12.1 Toxicité	Peu toxique pour les organismes aquatiques.
12.2 Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable. Ne persistera vraisemblablement pas.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
12.4 Mobilité dans le sol	Non miscible à l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes	Rien de connu.
12.7 Autres effets néfastes	Aucun.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Aérosol non vidé: Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. NE PAS mettre en décharge.
13.2 Autres informations	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. EAL 7055 Aérosol en spray.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU	UN 1950
ADR, IMDG, IATA	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	1950 AÉROSOLS
ADR	AÉROSOLS
IMDG	AÉROSOLS, Inflammable
IATA	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classe / Classification	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1
IMDG, IATA	
Classe / Département	2.1
Étiquette	2.1
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Aucun.
14.5 Dangers pour l'environnement	
Polluant Marin	Non.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
Code Kemlar	-
IMDG EMS	F-D, S-U
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Autres informations	
ADR	
Quantité limitée (QL)	1 L
Catégorie de transport ADR	2
code de restrictions en tunnel	Non applicable en quantités limitées.
IMDG	
Quantité limitée (QL)	1L



Smoke Sabre

IATA

Quantité limitée (QL)

1L



Règlement type de l'ONU

UN 1950, AÉROSOLS, 2.1

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

REACH: Annexe XIV Liste des substances soumises à autorisation

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux
Plan d'action continu communautaire (CoRAP)

Règlement (CE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Éthanol (64-17-5).

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

Tous les produits chimiques ne sont pas mentionnés dans la liste.

15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne)

Éthanol

Instructions techniques relative à l'air

VOC-CH

VOC-EU

DanoisCode MAL

WGK classe 1

Classe	Proportion en %
NK	50 – 100

96.45%

559.4g/l

3-1

Non disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1,3,9,11,15,16.

Pictogramme(s) de Danger



GHS02

GHS04: GHS : bouteilles de gaz

GHS07: GHS : point d'exclamation

Smoke Sabre

Classification des dangers Flam. Gas 1A : Gaz inflammable Catégorie 1A
Aérosol 1 : Aérosol, Catégorie 1
Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2
Press. Gas (Liquide) : Gaz sous pression, Gaz liquéfié
Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3

Mention(s) de Danger H220: Gaz extrêmement inflammable.
H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE

CAS Chemical Abstracts Service
LTEL Limite d'exposition prolongée
STEL Limite d'exposition (15 min)
DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB très Persistant et très Bioaccumulable
WGK Wassergefährdungsklasse (Allemagne)
VOC Composés organiques volatils
Code MAL Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov
(Réglementation sur l'étiquetage relative aux dangers d'inhalation, Danemark)
ADR Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route
(Accord européen relatif au Transport international des marchandises dangereuses par route)
IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA Association du transport aérien international (IATA)

Dégagements de responsabilité

Les informations sont fondées sur les meilleures connaissances de No Climb Products Ltd et ses conseillers et sont données de bonne foi, mais nous ne pouvons pas garantir leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité concernant les pertes ou les dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Puisque les conditions d'utilisation sont en dehors du contrôle de la société et de ses conseillers nous déclinons toute responsabilité relative aux pertes ou aux dommages lorsque le produit est utilisé pour des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.